



CEL – Aide aux lesbiennes réfugiées

Des lesbiennes sont contraintes de fuir leur pays non pas pour avoir une meilleure vie mais pour ne pas être assassinées.

Dans de nombreux pays la répression contre les homosexuel·les est en augmentation constante depuis 20 ou 30 ans (Iran, Tchétchénie, Ouganda, etc.).

Le Centre Evolutif Lilith accueille depuis plusieurs années des lesbiennes réfugiées.

Arrivées illégalement à Marseille elles ont subi de multiples traumatismes, sont isolées, sans domicile et sans ressources. Elles ne connaissent que des immigré·es de leur pays et elles doivent leur cacher leur orientation. Elles courent le danger d'être exploitées, violées, prostituées.

Nous les aidons dans la mesure de nos moyens, grâce à quelques bénévoles et à la solidarité de nos adhérentes. Parallèlement aux démarches administratives et à l'aide matérielle que nous pouvons leur offrir (nourriture, vêtements, covoiturage, adhésion à prix symbolique) nous leur « offrons une famille » avec écoute, soutien, aide à l'intégration et nous leur proposons nos activités conviviales, sportives ou militantes pour rompre leur isolement.

Nous travaillons en lien étroit avec la Coordination Lesbienne en France et le réseau Les Lesbiennes Dépassent les Frontières (Paris). Les lesbiennes du réseau aident les demandeuses d'asile à préparer leurs entretiens à l'OFPRA à Paris, elles les accompagnent et les soutiennent lors de ces entretiens.

Localement nous avons collaboré ponctuellement avec Le Refuge, Must, Médecins du Monde.

Nous souhaitons établir des partenariats avec des associations LGBTQI locales pour partager l'accompagnement. La charge de travail est importante et ce travail est nécessaire pour sauver des vies.

Compte rendu des actions menées par le CEL pour accompagner les lesbiennes demandeuses d'asile. Année 2016-2017

◆ G (Kenya)

Elle a fui son pays après l'assassinat de sa compagne.

Nous l'avons aidée à faire sa demande d'asile mais celle-ci a été refusée par l'OFPRA, nous avons repris ensemble son dossier, clarifié son récit, fait établir des certificats médicaux.

Malheureusement, alors qu'elle avait commencé à se reconstruire à Marseille, l'office français des migrations l'a envoyée loin de nous dans un centre d'hébergement à Manosque.

Nous avons fait valoir son droit à une carte de réduction SNCF, nous avons aussi fait une demande pour qu'elle soit autorisée par l'OFII à venir plusieurs jours par mois à Marseille pour jouer au football avec l'association LGBT Must (les demandeuses et demandeurs d'asile hébergé·es en CADA sont assigné·es à résidence).

Le CEL lui a aussi fourni une aide alimentaire lorsque l'OFII a suspendu son allocation temporaire d'asile pendant plusieurs semaines, sans raison.

Elle a eu récemment son entretien à la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, organisme de la dernière chance où plaident les personnes qui se sont vues refuser l'asile par l'OFPRA.

Les retours sont positifs, le jury a semblé convaincu : réponse officielle dans quinze jours.

◆ M. (Kosovo)

Nous l'avons accueillie, écoutée, hébergée provisoirement et aidée à constituer son dossier de demande d'asile. Elle a obtenu son statut.

Elle cherche à présent un travail et un logement, ce qui n'est plus de notre ressort.

◆ G. (Nigéria)

Nous avons réussi à la faire passer de « procédure Dublin » à « procédure normale », ce qui veut dire que si sa demande est acceptée elle ne se sera pas renvoyée en Italie (premier pays européen où ses empreintes ont été relevées et où réside une partie de son ex belle famille qui cherche à la tuer).

Elle a commencé à prendre des cours de français en novembre, nous l'aidons à rédiger son dossier et son récit de vie pour l'OFPRA.

L'Allocation de Demande d'Asile (moins de 400 €/mois) ne lui est plus versée depuis trois mois sans raison.

Des démarches sont donc nécessaires pour l'aider à réobtenir ce droit.

G. ayant moins de 25 ans, l'association Le Refuge va pouvoir l'accompagner.

Une initiation informatique, une clé USB et un abonnement à la bibliothèque lui ont été fournis par le CEL pour lui permettre d'écrire son récit de vie.

◆ S. (Maroc)

Jeune lesbienne maltraitée par son ex-femme (française), son visa « vie privée et familiale » a été allongé malgré son divorce en cours.

Elle est obligée de rester en France parce que son ex a transmis leur certificat de mariage (lesbien) à sa famille et aux autorités de son village natal.

Au Maroc, l'homosexualité est punie de plusieurs années de prison.

Un accompagnement a été fait auprès de la préfecture pour ses papiers et auprès de la police pour porter plainte à deux reprises pour diverses violences de la part de son ex-femme.

◆ A. (Djibouti)

Elle et sa compagne sont des étudiantes djiboutiennes en Master 1. Elles ont choisi de faire des études à l'étranger pour fuir Djibouti où elles ne pouvaient pas vivre leur relation, mais même à Marseille elles doivent cacher leur orientation à leur diaspora car l'homosexualité y est condamnée, de plus le gouvernement djiboutien envoie de faux étudiants pour espionner celles et ceux qui font des études à l'étranger.

Elles nous ont demandé des renseignements sur la demande d'asile, nous les leur avons données et leur avons expliqué que malheureusement il n'était pas sûr que leurs demandes soient acceptées et surtout que si elles faisaient cette démarche elles ne pourraient plus jamais retourner dans leur pays, même en cas de refus.

Elles envisagent de poursuivre leurs études pour pouvoir rester en France et nous les avons informées sur les filières dans leur secteur (Master 2, Doctorat). Le visa étudiant permet de travailler à temps partiel.

La poursuite d'études semblait plus appropriée que la demande d'asile.

◆ S. et T. (Iran)

Ce couple de lesbiennes s'est très récemment adressé à notre association. Elles risquent leur vie en Iran.

Nous les écoutons et les informons.